lieu où Mr. Weir avait été tué, et le corps fut retrouvé sur les midi. Plusieurs officiers étaient présens, lorsque le corps fut retrouvé ; mais je n'ai reconnu que le Major Reid, le Dr. M'Gregor et un autre. Je crois que Mr. Griffin qui est maintenant en Cour, (et que le témoin désigne,) y était aussi présent. Je suis certain que le corps était celui de la personne que je vis à la porte du Dr. Nelson, dans le *waggon*. Il avait reçu plusieurs blessures sévères, et fut mis dans un drap. Je ne le reconnus que par les hardes seulement. Il avait une partie de l'oreille droite de tranchée, et avait 3 ou 4 blessures sévères sur le côté droit du cou. Une balle était aussi entrée dans l'aîne, et avait traversé le corps. Une autre était entrée dans l'épaule, et fut extraite par le chirurgien M'Gregor. Il avait aussi reçu sur la main gauche, un coup infligé, en apparence, par un instrument tranchant : un des doigts de cette main était horriblement fendu. Il avait aussi la main droite affreusement mutilée. Enfin, il avait nombre de meurtrissures, depuis le dos, jusqu'au cou. J'ai toujours connu Mr. Weir pour un homme tranquille et doux. L'épée de Jalbert était une vieille épée française, longue et pesante comme un sabre d'artillerie. J'avais vu Jalbert passer cette épée sur la meûle, deux ou trois jours avant l'attaque.

Transquestionné par Mr. Walker.

J'ai déjà donné un *affidavit* des faits que je viens de rapporter. Je ne fus conduit à à cet effet, devant un Magistrat, que le printemps dernier. C'est par le Major M'Cord que je fus requis de le faire. La première fois que je vis ce Mr. M'Cord, c'était dans la prison de Montréal, où j'étais détenu comme criminel. Je fus arrêté par un Connétable, en Mars dernier, à St-Lin, sur le côté nord du St. Laurent ; et ce, sous quelque accusation.

Quest.— Quelle est la nature de cette accusation ?

Mr. le Procureur-Général objecte à cette question, sur le principe qu'il n'est pas permis de s'enquérir du témoin, s'il n'a jamais été accusé d'aucune offense particulière. Une vive discussion a lieu entre Mr. le Procureur-Général et Mr. Walker. La Cour interrompt avec chaleur Mr. Walker, et décide que la question est inadmissible. Mr. Walker s'efforce de donner quelques raisons à l'appui de son sentiment. M. le Juge Gale, extrêmement animé, dit à Mr. Walker: " vous avez entendu l'opinion de la Cour ; et si vous persistez, vous serez en mépris de la Cour." Mr. Walker se désiste pour un instant, et continue à transquestionner le témoin. Pendant ce temps, M. Mondelet cherche et trouve une autorité dans MacNally, qui met la question hors de tout doute. (M'Nally, vol : 1er. P : 258 et 259.) Mr. Mondelet passe l'autorité à M. Walker, qui se lève avec beaucoup de dignité, et observe à la Cour, avec une grande énergie, que de la résolution et de la fermeté de ses avocats, dépend le sort du prisonnier. Mr. le Procureur-Général ne trouvant plus aucun moyen de résister, dit qu'il n'a aucune objection à ce que la question soit proposée. Le Juge Pyke, s'adressant à Messrs. Walker et Mondelet, leur dit : " Messieurs, Mr. le Procureur-Général y consent "..... " Nous n'avons pas besoin du consentement du Procureur-Général," reprend Mr. Walker, en élevant la voix et en prenant un air de supériorité ; " c'est la décision de la Cour que nous demandons." La Cour, alors, se voyant forcée d'en rabattre, décide tout le contraire de ce qu'elle vient de décider, et permet la question.